

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Loos**

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : pistes cyclables bidirectionnelles de chaque côté de toute la rue Ambroise Paré  
piste cyclable sur 100 mètres pour l'accès au feu rouge à vélo (impossible aux heures de pointe) au croisement rue Guy Mocquet - rue Ambroise Paré dans le sens rue Paul Lafargue-rue Guy Moquet-rue Ambroise Paré en supprimant des places de parking voiture.  
*du fait de l'arrivée de la Lino et du gros développement de ce quartier .*

#### **Action n°4 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :  
pour Le CHRU  
pour Euratechnologie  
pour le parking relais de Calmette via le chemin des coccinelles du faubourg de Béthune

#### **Action n°5 :**

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération pour Haubourdin via la voie verte  
pour Lille via le chemin du Bazinghien en demandant à la ville de Lille d'en faire une voie verte praticable pour les vélos, les poussettes et les personnes à mobilité réduite (pour l'instant il s'agit de pavés non entretenus ).  
pour Lambersart via le quai Hegel en demandant à la ville de Lille de remplacer les pavés de ce quai par un revêtement utilisable par les vélos, les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°6 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

#### **Action n°7 :**

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

#### **Action n°8 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre

cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

**Action n°9 :**

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment la rue Gambetta

**Action n°10 :**

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°11 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé A la gare ferroviaire de Loos, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°12 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.  
*en continuant le programme récemment débuté après les travaux de l'axe Foch Potié*

**Action n°13 :**

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°14 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°15 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°16 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°17 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°18 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.